

Je soussigné.e _____

Adresse _____

En tant qu'enseignant/chercheur/intervenant (barrer ce qui ne correspond pas) Dans le cadre du projet Magazine Plurilingue à l'université Rennes 2.

C'est dans le cadre de cette intervention que l'enseignant/chercheur/intervenant (barrer ce qui ne correspond pas) est désigné.e comme Auteur de son Œuvre : _____;

et par conséquent co-auteur de l'Œuvre de collaboration : _____

A ce titre, il est titulaire de droits de propriété intellectuelle et considéré ici comme Cédant.

La cession est réalisée au profit de l'Université Rennes 2, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel, dont le numéro SIRET est 19350937900015, établi le 01-03-198, représenté par le Président de l'université, Monsieur Vincent Gouëset et considéré ici comme Cessionnaire.

Par le présent Contrat, le Cédant cède au Cessionnaire, qui l'accepte, dans les conditions énoncées ci-dessous, l'ensemble des droits patrimoniaux sur son Œuvre à titre exclusif et par conséquent l'ensemble de ses droits patrimoniaux sur l'œuvre de collaboration. Cette exclusivité n'empêche pas l'auteur d'exploiter personnellement son Œuvre.

Article 1 : Étendue des droits cédés

La présente Cession comprend tous les droits patrimoniaux permettant l'exploitation de l'Oeuvre étant entendus comme le droit de reproduction, permanente ou provisoire, le droit de

représentation, de commercialisation, de distribution, d'usage ainsi que les droits d'adaptation, de modification, d'arrangement, de traduction en tout langage sur tout ou partie de l'Oeuvre. L'exploitation des droits dans les conditions ci-dessus pourra s'effectuer sur tous supports, connus ou inconnus notamment par une exploitation sur le réseau Internet.

Article 2 : Destination des droits cédés

L'Oeuvre pourra être utilisée aux fins de tous usages liés à l'activité du Cédant, notamment à des fins d'enseignement, mais également à des fins commerciales, promotionnelles et/ou publicitaires.

Article 3 : Durée de la Cession

La présente cession prend effet au jour de la signature du contrat et vaut pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle.

Article 4 : Territoire de la Cession

La présente cession est consentie pour tous pays.

Article 5 : Prix de la Cession

La cession est expressément effectuée à titre gracieux de la part du Cédant.

Fait le ----- à -----

L'intervenant
en tant que Cédant

Pour l'université Rennes 2,
en tant que Cessionnaire



« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'Avenir portant la référence ANR-21-DMES-0001 ».